

L'Humanité, 6 octobre 2021



LE QUOTIDIEN

PAGE(S) : 7

SURFACE : 48 %

PERIODEICITE : Quotidien

RUBRIQUE : Politique et citoyenneté

DIFFUSION : 40562

JOURNALISTE : Lola Russo



» 6 octobre 2021 - N°23285

Politique & Citoyenneté
DÉMOCRATIE

Ordonnances : passe d'armes au Sénat

Avec leur proposition de loi de ratification examinée ce mercredi, des présidents de groupes veulent contraindre l'exécutif à rendre des comptes sur sa réforme de la haute fonction publique imposée via cette procédure de plus en plus fréquente.

D''ordonnance en ordonnance, le gouvernement a imposé de nombreuses décisions depuis le début du quinquennat. Cette fois, ça ne passe pas. Une proposition de loi a été déposée par les présidents de plusieurs groupes politiques du Sénat (« Les Républicains », les socialistes, les centristes et les Verts) pour pousser l'exécutif à assumer sa réforme de la haute fonction publique devant le Parlement.

Examiné mercredi en séance publique au Sénat, le texte ne contient qu'un seul article qui vise à ratifier l'ordonnance du 2 juin 2021, portée par la ministre de la Transformation et de la Fonction publiques, Amélie de Montchalin, et que le gouvernement n'a pas pris la peine de faire figurer à l'ordre du jour du Palais du Luxembourg. Mais les élus vont voter contre cette proposition qu'ils ont eux-mêmes déposée sur le bureau de la chambre haute. « C'est assez étrange mais c'est le seul moyen d'avoir une discussion », explique Patrick Kanner, président du groupe socialiste, le signataire aux côtés de Bruno Retailleau (LR), Hervé Marseille (LDR), Guillaume Gontard (EELV), Jean-Pierre Sueur (PS) et François-Noël Buffet (LR).

Par cette démarche aussi symbolique qu'induite, ces sénateurs dénoncent le recours de

plus en plus fréquent aux ordonnances, qui permettent à l'exécutif de prendre des mesures relevant d'habitude du Parlement.

« Tous les gouvernements ont utilisé cet outil de la Coconstitution, mais le problème c'est qu'on abuse de cette procédure qui prive le Parlement de son autorité », estime Patrick Kanner.

« Aujourd'hui, les ratifications sont naches, poursuit le sénateur du Nord, alors que ça ne devrait pas être le cas. Il y a de mauvaises habitudes prises qui traduisent un positionnement très centralisateur. Notre proposition de loi sert à faire passer le message suivant au gouvernement : ça suffit ! »

Les parlementaires ont vu leur pouvoir extrêmement limité. Ces élus prennent aussi le contre-pied d'une récente décision du Conseil constitutionnel considérant qu'une ordonnance non ratifiée par le Parlement pouvait tout de même avoir valeur législative. « Cette jurisprudence risque de conforter la volonté du gouvernement de faire ce qu'il entend sur de nombreuses dispositions, au mépris de la séparation des pouvoirs », avertit la sénatrice communiste Cécile Cukierman.

Une décision inquiétante au moment où le président tente de réduire le Parlement au rang de simple chambre d'enregistrement. Sous le mandat d'Emmanuel Macron, pas moins de 291 ordonnances ont déjà été prises, dont 91 en lien avec la crise du coronavirus. Une tendance en nette augmen-